



Prise de position CFR

Date 03.03.2016

« Mein Kampf ne doit être rediffusé que dans le cadre d'éditions critiques et raisonnées »

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le manifeste d'Adolf Hitler est tombé dans le domaine public. La Commission fédérale contre le racisme (CFR) avertit que sa propagation en Suisse à l'état brut est passible de poursuites pénales.

Jusqu'alors, l'État de Bavière, détenteur des droits du livre, s'était opposé à toute forme de publication de « Mein Kampf ». Son entrée dans le domaine public au 1^{er} janvier 2016 a donné une seconde vie au brûlot nazi. En Allemagne, pays où « Mein Kampf » a vu le jour, une édition critique en allemand de 2000 pages est parue le 11 janvier 2016. Celle-ci a été réalisée par une équipe de chercheurs de l'Institut d'Histoire Contemporaine de Munich. Les éditions Fayard préparent pour leur part une nouvelle publication raisonnée de l'ouvrage en français pour 2018.

La CFR est d'avis que la propagation à l'état brut d'un livre, qui énonce les bases idéologiques du funeste programme nazi et diffuse un discours antisémite, serait inopportune, dangereuse et contraire à la loi suisse. Celui qui, publiquement, propage une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion est passible, selon la norme pénale antiraciste (art.261bis CP), de poursuites pénales.

En revanche, la CFR ne s'oppose pas à des rééditions du pamphlet hitlérien, dans la mesure où ces dernières sont accompagnées d'une mise en garde, d'une analyse critique, et d'une mise en perspective historique. La CFR estime que des publications scientifiques et pédagogiques de « Mein Kampf », telles que celle de l'Institut d'Histoire Contemporaine de Munich, peuvent appuyer le travail des enseignants qui abordent avec leurs élèves l'histoire et les dérives du IIIe Reich allemand.

Renseignements complémentaires :

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR, 079 507 38 00, martine@brunschwiggraf.ch

Giulia Brogini, responsable du secrétariat de la CFR, 079 322 19 70, giulia.brogini@gs-edi.admin.ch